



INCOME EUROPE (le « Compartiment »), un Compartiment de l'EDMOND DE ROTHSCHILD FUND (le « Fonds »)

Catégorie d'actions B EUR (la « Catégorie ») - LU0992632611
Société de gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement Jusqu'au 9 février 2021

Le Compartiment vise un rendement de 4 % par an sur la période d'investissement recommandée en investissant dans des actions et titres à revenu fixe européens qui offrent des rendements attractifs et des paiements de dividendes durables. Le Compartiment est activement géré et sans référence à un indice de référence.

À compter du 10 février 2021

Le Compartiment vise un rendement de 4 % par an sur la période d'investissement recommandée en investissant dans des actions et titres à revenu fixe européens qui offrent des rendements attractifs et des paiements de dividendes durables, émis par des sociétés qui répondent aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est activement géré et sans référence à un indice de référence.

Politique d'investissement

À compter du 10 février 2021, le Compartiment vise à sélectionner des sociétés axées sur une bonne gestion des risques et des opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'investissement du Compartiment implique, à cette fin, une approche d'investissement exclusive et responsable qui privilégie les sociétés émettrices possédant une bonne notation dans la catégorie ESG, quels que soient leur capitalisation, leur secteur ou leur notation financière, et reposant soit sur une notation ESG propre à la société concernée, soit sur une notation extra-financière fournie par une agence de notation externe. Au moins 90 % des sociétés composant le portefeuille reçoivent une notation ESG. Le processus de sélection comprend un filtrage positif, qui sélectionne les sociétés les mieux adaptées à l'univers, ainsi qu'un filtrage négatif, au moyen duquel le Gestionnaire d'investissement a établi une politique d'exclusion formelle qui intègre l'exclusion des sociétés controversées liées aux armes, au charbon et au tabac. L'univers d'investissement éligible est ainsi réduit de 20 % et défini selon des critères ESG. Des informations complémentaires sur l'approche d'investissement responsable du Compartiment sont disponibles sur le site Internet du Gestionnaire d'investissement : <https://www.edmond-de-rothschild.com/en/asset-management/expertises/responsible-investment>, en particulier sur le code de transparence du Compartiment.

Le Compartiment investira au moins 50 % de ses actifs nets dans des obligations de sociétés libellées en euros. Les investissements en obligations d'entreprises consisteront en des titres de créance de premier rang ou subordonnés, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émises par des sociétés. Ces titres peuvent être de qualité « Investment Grade », de qualité qui n'est pas « Investment Grade » ou ne pas être notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Compartiment.

En fonction des attentes du Gestionnaire d'investissement, l'exposition du Compartiment aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % des actifs nets du Compartiment.

Les prises de participation directes consisteront en actions :

- Émises, cotées ou exposées sur le marché de la zone euro et sur les marchés du Royaume-Uni, de la Suisse, du Danemark, de la Suède et de la Norvège.

- Émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions EUR au moment de l'investissement

Les investissements du Compartiment en titres émis dans des marchés émergents ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements réalisés dans des titres à revenu fixe libellés dans d'autres devises que l'euro sont destinés à faire l'objet d'une couverture. Dans l'ensemble, le risque de change du portefeuille ne peut pas dépasser 10 % de ses actifs nets.

Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement, conformément aux restrictions et limites énoncées au Chapitre 5. « Restrictions d'investissement ». Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme de gré à gré et des dérivés de crédit jusqu'au 9 février 2021 ; et à compter du 10 février 2021, des :

- Options sur contrats à terme standardisés - Options de crédit
- Options sur taux d'intérêt - Options de change
- Contrats de taux à terme de gré à gré - Swaps sur devises
- Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt - Swaps d'inflation
- Swaps sur taux d'intérêt - Contrats de change à terme de gré à gré
- Swaps sur défaillance d'un émetteur déterminé - Swaptions
- Swaps sur défaillance d'un indice - Options sur ETF obligataires
- Swaps sur rendement total - Contrats à terme standardisés sur obligations

Dans la limite de 10 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des parts ou des actions d'OPCVM ou d'autres Fonds d'investissement.

La durée du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Valeurs mobilières éligibles intégrant des instruments dérivés. Le Compartiment peut notamment investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations échangeables, des titres indexés sur un risque de crédit, des warrants et des EMTN.

Le Compartiment conclura des swaps sur rendement total et des SFT (opérations de rachat uniquement) pour le pourcentage de ses actifs nets indiqué dans le tableau figurant à la section D.(9) du Chapitre 5. « Restrictions d'investissement ».

La durée de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Fréquence d'achat ou de vente d'actions : Chaque jour ouvré du Luxembourg et de France, excepté le Vendredi saint, le 24 décembre (Veille de Noël) et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) pour les ordres reçus par l'agent de transfert avant 12 h 30 le Jour de calcul de la VNI et traités sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour.

Affectation du revenu : Distribution

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La définition de la catégorie de risque et de rendement est basée sur les données de performance historiques et/ou la limite de risque indiquée dans la politique d'investissement du Compartiment. Elle peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque et de rendement présentée peut évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital.

Ce Compartiment est noté en catégorie 4, en phase avec la nature des titres et les zones géographiques précisées dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement » ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Lorsqu'un important niveau d'investissement est réalisé en titres de créances.

Risque de liquidité : Les marchés relatifs à certains titres et instruments peuvent présenter une liquidité restreinte. Cette liquidité restreinte peut être défavorable au Compartiment, tant au regard de la réalisation des cours indiqués que de l'exécution des ordres aux prix souhaités.

Impact des techniques telles que les contrats de produits dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une diminution des actifs plus importante que la diminution des actifs sous-jacents investis ou des marchés.

Risque de contrepartie : Lorsqu'un Fonds est couvert par des garanties ou lorsqu'il est fortement exposé aux investissements par le biais de contrats avec un tiers.

Risque opérationnel : Le Compartiment peut enregistrer des pertes en raison de la défaillance des processus opérationnels, notamment ceux liés à la garde des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur nette d'inventaire.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,79 %
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

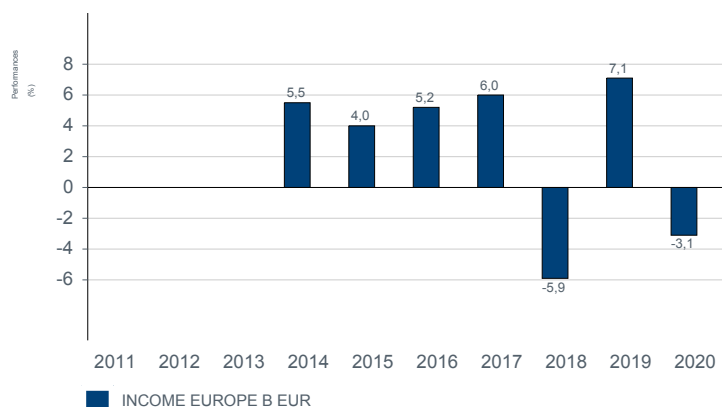
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions. Ces coûts réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou distributeur. Dans certains cas, il est possible que l'investisseur paye moins.

Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'informations concernant les frais, notamment des informations sur les commissions de performance et leur calcul, veuillez consulter la fiche de données du Compartiment qui se trouve dans le prospectus du Fonds.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts, mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les performances passées sont calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

INCOME EUROPE a été lancé le 31.12.2013

Date de création de la Classe d'actions : 12/2013

Informations pratiques

Dépositaire : Edmond de Rothschild (Europe).

Des documents plus détaillés sur l'Edmond de Rothschild Fund, les compartiments et les classes d'actions disponibles, tels que le prospectus et les rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement, en version anglaise, auprès du siège social d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), à l'adresse : 4 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Le dernier cours des actions est disponible en ligne sur www.edmond-de-rothschild.com, dans la section « Fund Center ».

Ce document décrit la Catégorie du Compartiment. Le prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels sont préparés pour le Fonds dans son ensemble. Les actifs et passifs des divers compartiments sont séparés. Les actifs de tous les Compartiments sont uniquement disponibles afin de satisfaire aux créances, responsabilités et obligations associées aux Compartiments concernés. Les actionnaires sont autorisés à convertir toutes ou une partie des actions en actions d'une autre catégorie du Compartiment, ou en actions du même compartiment ou provenant d'un autre. Pour plus d'informations sur la conversion des actions, veuillez consulter la section du prospectus consacrée à ce sujet intitulée « Conversion d'actions ».

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération de la Société de gestion, à savoir, notamment, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés, sont disponibles à l'adresse suivante :

www.edmond-de-rothschild.com/en/legal/luxembourg/terms-and-conditions.

Une copie papier de la synthèse de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande aux actionnaires.

Ce Fonds est régi par le droit fiscal du Luxembourg, ce qui pourrait avoir une incidence sur votre situation fiscale en fonction de votre pays de résidence. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Compartiment et ses actions n'ont pas été enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique et le Fonds n'adressera pas de demande afin de recevoir l'autorisation d'offrir ou de vendre des actions au public conformément aux dispositions de l'U.S. Securities Act de 1933. Le Compartiment n'est pas enregistré conformément à l'U.S. Investment Company Act de 1940, et n'a pas vocation à l'être. Les actions de ce Compartiment ne peuvent pas être offertes et ce document ne peut être distribué aux États-Unis d'Amérique ou sur un quelconque de ses territoires, possessions ou régions relevant de sa compétence.

AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR À 100 % DANS DES TITRES À REVENU FIXE DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT, CE QUI PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.

Ce Fonds est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19.02.2021.